

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 5 (1922)
Rubrik: Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cinquième Rapport annuel

comprenant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1922

A. Assemblée générale.

La cinquième *assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme* s'est réunie à Olten, le 11 mai 1922, sous la présidence de M. le directeur *G. Kunz*, président du Conseil du tourisme.

M. A. Schätz (Berne) exerçait les fonctions de scrutateur; *M. Jaton* (Zürich), celles de secrétaire. La liste de présence comportait 56 membres et délégués représentant 560 voix.

Le *Rapport de gestion* sur l'exercice 1921, ainsi que les *comptes* de la même année furent adoptés. A l'occasion du premier, le projet de loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles, ainsi que les formalités à l'entrée en Suisse, qui exposent les automobilistes à de fréquentes vexations, donnèrent lieu à une discussion nourrie.

M. A. Junod (Zurich), présenta un rapport sur «*l'organisation des institutions en faveur du tourisme à l'étranger et en Suisse*». Il s'attacha à démontrer que l'industrie touristique, plus que toute autre, exclut l'effort dispersé et commande *l'action collective*. La plupart des contrées de tourisme ont cherché à unifier leurs efforts dans le domaine de la propagande et de la publicité à l'étranger. C'est surtout le cas en Italie, en France, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Suède et en Suisse.

M. Junod résuma l'organisation touristique centrale de ces divers pays. Chez les uns, les offices nationaux sont des services administratifs du Gouvernement et sont rattachés à un ministère; ailleurs, comme en Suisse, ils ont le caractère d'institutions privées, tout en bénéficiant de l'appui financier et moral des autorités. Partout, ils s'efforcent de centraliser les forces et les organisations opérant dans le domaine du tourisme, tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

M. Lucchini, représentant de la Ville de Lugano, fut nommé membre du Conseil du tourisme.

Les personnes qui suivent fonctionneront comme réviseurs des comptes de l'Office pour l'exercice 1922:

MM. Raaflaub, conseiller municipal à Berne et *Butticaz*, hôtelier à Lausanne. Mr. le *Dr. Jäger*, vice-directeur de l'Union de Banques suisses, à Zurich, a été nommé suppléant.

B. Conseil du tourisme.

Le *Conseil du tourisme* s'est réuni deux fois en 1922.

Dans la première séance, qui a eu lieu à Berne le 7 avril, il a adopté le rapport de gestion sur l'exercice 1921 et les comptes de cette année, puis il a entendu un rapport de *M. Junod*, directeur, sur la réorganisation de la division d'économie publique et de statistique et sur la répartition des travaux incombant à ce service.